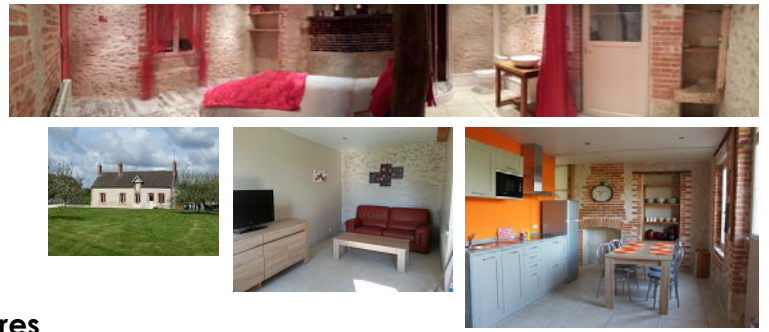


# FACTURE / CONTRAT DE LOCATION



## Propriétaire

M. et Mme Jean-Yves Potin  
Le Village des Champs  
41230 Soings-en-Sologne  
France  
Téléphone domicile : 0033 254 98 71 30  
Portable : 0033 650 36 74 87  
Mail : levillagedeschamps@gmail.com

## Locataires

M. \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
CP/Ville \_\_\_\_\_  
Pays \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_  
Portable \_\_\_\_\_  
Mail \_\_\_\_\_

Le gîte **La Solognote** est une maison individuelle de 85m<sup>2</sup> située au sein de notre propriété entièrement close. Il est composé de 2 chambres (une suite parentale - lit de 160cm - avec douche, wc et lavabo et une entrée privée) et une chambre avec deux lits de 90cm; un séjour ouvert sur une cuisine agencée et équipée, un cellier, et une seconde salle-de-bain avec douche, wc et lavabo.

Capacité du gîte : 4 à 6 personnes. Les animaux sont acceptés avec accord préalable du propriétaire.

Nombre de personnes : \_\_\_\_ Adultes / \_\_\_\_ Enfants / \_\_\_\_ Bébés (max. 3 ans) / \_\_\_\_ Animaux

Dates du séjour : Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Heure d'arrivée/de départ : arrivée dès 15h - départ au plus tard à 11h\*.

La location « semaine » (7 nuits) : du samedi au samedi.

La location « mid-week » (3 nuits) : du jeudi soir au dimanche soir (ou autre selon entente préalable)

La location « week-end » (2 nuits) : du vendredi soir au dimanche soir (ou autre selon entente préalable)

\*sauf pour les locations mid-week et week-end, à voir lors de la réservation

## TARIFS (draps inclus / 4 pers.)

Semaine

350€

Week-end (2 nuits)

190€

Mid-week (3 nuits)

225€

Nuit suppl.

50€

## Basse saison

## Moyenne saison

## Haute saison

400€

225€

265€

60€

550€

## Tarif spécial

\_\_\_\_\_ €

Notes : \_\_\_\_\_

Basse saison 2018 du 02/01 au 09/02, 10/03 au 06/04, 23/09 au 19/10, 04/11 au 21/12.

Moyenne saison 2018 du 10/02 au 09/03, 07/04 au 30/06, 01/09 au 22/09, 20/10 au 03/11, 22/12 au 05/01/2019.

Haute saison 2018 du 01/07 au 31/08

**Options**  Lit suppl. (90 cm) 25 € / semaine  
 Location de vélo 25 € / pers. / semaine  
 Chauffage\*\*\*

Forfait ménage 80 €  
 Matériel bébé - 15 € / semaine\*\*  
 Animal 25€ / semaine / animal (max. 2)

**L'électricité est comprise dans le tarif de la location hors période de chauffage.**

**Taxe de séjour en plus** (0,90 Euros par adulte et par jour) à régler sur place en espèces.

**Règlement : Acompte encaissable de 25% à verser à la signature** de ce contrat par chèque à l'ordre de Mme Sidonie Potin ou virement bancaire (CIC- 41700 Contres. Code BIC : CMCIFRPP).

IBAN : FR76 3004 7146 0700 0201 3520 208.

**Soit un acompte de \_\_\_\_\_ Euros. Le solde sera à régler 15 jours avant la prise de possession des lieux ou en espèces à votre arrivée avec la taxe de séjour, les options et les cautions.**

**Coût du ménage en sus** : 80 € à régler à l'arrivée. Somme remboursée lors de l'état des lieux de sortie si le ménage a été correctement fait.

**Dépôt de garantie** ou caution 400 € à verser à l'arrivée.

\*\* Matériel bébé : lit parapluie, chaise trip-trap, coussin à langer, pot pour toilettes, babycook.

\*\*\* Saison hivernale ou entre-saisons = Forfait de 45€ / semaine (25€ pour 2/3 nuits) pour le chauffage électrique / bois.

# CONDITIONS GÉNÉRALES

**Durée du séjour :** Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée. Le locataire ne peut donc exiger un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour, quelle que soit la raison.

**Conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès que le locataire a fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé, avant la date limite. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé.

La location conclue entre les signataires ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Le non respect de cette clause pourrait entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, les versements déjà effectués restant alors acquis au propriétaire.

**Règlement du solde et charges :** Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux au plus tard (dans ce cas en espèces). En fin de séjour, le locataire doit acquitter les charges non incluses dans le prix. Leur montant est calculé sur la base mentionnée sur le contrat et un justificatif est remis par le propriétaire.

**Dépôt de garantie :** A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est précisé sur le contrat est demandé par le propriétaire. Après la rédaction/signature de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût des éventuelles remises en état si des dégradations sont constatées. En cas de départ avant l'heure mentionnée sur le contrat, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour du départ, dans le cas où aucun dégât n'a été constaté, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire sous une semaine.

**Annulation par le locataire :** Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire 30 jours avant l'arrivée sur place. L'acompte reste acquis au propriétaire. En cas d'annulation à moins de 30 jours avant la date d'arrivée l'acompte reste acquis au propriétaire, et celui-ci peut exiger le solde de la location. Si le séjour est écourté, le prix complet de la location reste acquis au propriétaire et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

**Annulation par le propriétaire :** Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Arrivée :** Le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, il appartient au locataire de prévenir le propriétaire.

**Etat des lieux :** Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée en première page.

**Utilisation des lieux - assurances :** Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Capacité et animaux :** Le présent contrat est établi pour une capacité précise. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal de compagnie. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Je soussigné M ..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la description et des conditions générales figurant ci-dessus.

Fait à .....le .....  
(signature du locataire, précédée de la mention *lu et approuvé*)